



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **22 novembre 2022** à 21h00 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau
Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Tony Gilbert
Siège #6 - René Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

Le maire déclare la séance ouverte.

2022-11-162

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Règlement d'emprunt no 335 décrétant une dépense et un emprunt pour le renouvellement des conduites d'eau potable - Réfection de la rue Principale

- 4 - VARIA
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - SUJETS À DISCUTER

2022-11-163

3.1 - Règlement d'emprunt no 335 décrétant une dépense et un emprunt pour le renouvellement des conduites d'eau potable - Réfection de la rue Principale

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Marie-Jeanne Ouellet, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 335 décrétant une dépense de 1 460 000 \$ et un emprunt de 1 460 000 \$ pour le versement d'une quote-part au Ministère des transports dans le projet de renouvellement des conduites d'eau potable - Réfection de la rue Principale.

Le projet de règlement no 335 est déposé en séance.

4 - VARIA

Aucun varia.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune questions de l'assistance.

2022-11-164

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21h05

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & gref.trés.